

FICHE INFORMATIVE

Le paysage comme cadre participatif et réflexif des sociétés contemporaines

Marie-José Fortin^a, Julie Ruiz^b

Introduction

Paysage et développement sont-ils compatibles? Certainement, car lorsqu'envisagé de façon globale, le paysage mobilise les acteurs ruraux. De plus en plus, il est utilisé comme un cadre participatif et réflexif pour animer la discussion collective sur l'avenir des territoires. Cette perspective invite à ouvrir les approches traditionnelles, souvent confinées aux outils et aux règles d'urbanisme.

1. Le paysage qui mobilise

En milieu rural, les paysages constituent bien souvent un trait distinctif. Aujourd'hui, l'actualité nous rappelle fréquemment combien le paysage est important pour les citoyens. Cette question peut même devenir centrale dans certaines dynamiques de développement des régions plus rurales. On peut distinguer quatre formes de mobilisation :

La contestation sociale

La contestation sociale est certainement la plus visible. Depuis le cas historique de la proposition d'Hydro-Québec de passer une ligne hydroélectrique au-dessus du fleuve Saint-Laurent à Grondines, au début des années 1980, jusqu'aux parcs éoliens planifiés dans l'Est-du-Québec, en passant par l'extraction gazière et pétrolière, le paysage est désormais un thème récurrent et important du débat public (Montpetit, Poullaouec-Gonidec et Saumier, 2002; Fortin, Devanne et Le Floch, 2010).

La mobilité des populations

Une deuxième forme, moins médiatisée, concerne la mobilité de populations attirées par certains paysages (Domon, Ruiz, Paquette et Roy, 2011). Cette attractivité se répercute d'ailleurs sur les coûts de l'immobilier et sur la fiscalité des municipalités. Prenons l'exemple de ces jeunes partis vivre en ville qui reviennent s'établir en Gaspésie parce que la mer leur manque, et ce, en faisant fi des discours négatifs dominants sur la situation économique. Des citadins aussi font de même, d'abord de façon saisonnière, puis parfois de façon plus permanente. Vivre en région devient ainsi, pour certains, un choix de vie, un mode de vie (Simard et Guimond, 2009).

^a Ph. D., chercheure au CRDT, Université du Québec

^b Ph. D., chercheure au CRDT, Centre de recherche RIVE, Université du Québec à Trois-Rivières

La ressource paysagère

Certains paysages sont aussi mobilisés comme ressource (Domon, 2011). Ceux situés à proximité des plans d'eau, ceux offrant des panoramas sur le fleuve ou sur des vallées agraires, et ceux offrant un contact privilégié avec une nature jugée sauvage sont mis de l'avant dans des stratégies de marketing territorial pour faire valoir des produits ou des lieux. Par exemple : les sites touristiques et les produits du terroir, en passant par les entreprises à la recherche de travailleurs qualifiés.

L'engagement citoyen

Enfin, le paysage est un lieu d'engagement dans la vie de la cité. En son nom, des citoyens se regroupent en collectifs pour faire valoir des préoccupations, dont l'identité et la qualité du cadre de vie, et pour mettre en valeur leur territoire. Les initiatives sont nombreuses : publication d'ouvrages sur des paysages régionaux, conception de circuits de découvertes de paysages d'intérêt, présentation d'événements artistiques, élaboration de chartes, création de tables de concertation, etc. Ces initiatives sont aussi, soulignons-le, de plus en plus reconnues et soutenues par des organismes de développement local (Domon et Ruiz, 2015; Fortin, Sgard et Franchomme, 2019).

Le paysage apparaît donc comme un besoin de nos sociétés contemporaines. Il constitue une façon actuelle de réfléchir aux orientations de développement et d'en débattre. Il devient un champ de préoccupation et d'intervention légitime que les décideurs publics et privés doivent investir. Pour ce faire, quelques outils peuvent être mobilisés par les aménagistes, surtout axés sur les dimensions visuelles du paysage (ex. : corridors scéniques). Toutefois, en parallèle, des démarches participatives sont expérimentées. Elles visent à générer un dialogue social élargi et relier une diversité d'enjeux touchant le développement des collectivités. Elles reposent sur une conception élargie du paysage.

2. Un cadre réflexif pour les sociétés contemporaines

Longtemps polysémique, la notion de paysage s'est stabilisée. Fondamentalement, le paysage constitue un acte culturel et politique (Fortin, 2007). Il se crée à travers le regard porté sur une portion de territoire, à une époque donnée et en lien avec des valeurs, un vécu et une histoire, autant personnelle que collective. En ce sens, le paysage est un cadre réflexif, révélateur des sociétés toujours en mouvement, parfois en tension.

Cette idée du temps est aussi fondamentale dans la notion du paysage, qui pose ainsi tout l'enjeu de la continuité. Un des points d'intérêt de la notion contemporaine du paysage est, en effet, de pouvoir lier le passé, le présent et le futur dans un même regard. C'est ainsi qu'on peut comprendre nombre de contestations citoyennes. Quand des habitants disent qu'un projet d'aménagement détruira la beauté de leur paysage, c'est qu'ils perçoivent que la route ou l'exploitation du gaz de schiste créeront une rupture par rapport à leur mode de vie, une destruction de leurs repères quotidiens et historiques ou une atteinte à leur identité collective.

Toute discussion sur le paysage s'inscrit dans un cadre spatial spécifique, avec sa géographie, son histoire et ses communautés. Aussi, les discussions portent tant sur les processus que sur les dynamiques et les acteurs qui le créent. En d'autres termes : quelles raisons motivent un projet d'aménagement, une orientation de développement? Quelles seront leurs incidences? Qui bénéficiera des aspects positifs et qui écoperas des impacts négatifs? Qui décidera et au nom de qui? Ouvrir de telles questions, c'est en quelque sorte tester les capacités à réfléchir et à discuter ensemble des orientations de développement et de l'avenir, alors qu'on est soudés par un territoire commun.

3. Le paysage comme cadre de discussion collective

Pour les aménagistes, les décideurs et les promoteurs, le défi est entre autres de proposer des cadres mettant en dialogue les acteurs territoriaux afin de construire des compromis sociaux qui fondent l'acceptabilité sociale des futurs possibles et souhaitables. Plusieurs expérimentations ont cours au Québec. Pensons aux communautés qui s'engagent dans la quête des statuts de paysage culturel patrimonial ou de paysage humanisé, par exemple Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme autour du projet de L'Estran en Gaspésie, à la région de Charlevoix pour requalifier les paysages de la route 132, à la région maskoutaine (voir Figure 1) et à celle de Brome-Missisquoi, ou encore à la Gaspésie, qui s'est mobilisée autour d'une charte (CREGIM, 2013).



Figure 1 – Partage des regards posés sur les paysages par les décideurs de la MRC des Maskoutains
Source : J. Ruiz, 2010

La mise en œuvre de ces démarches participatives est exigeante. Cela n'est pas étonnant puisque cette planification demande du temps et des ressources considérables, deux denrées rares dans nos sociétés pressées d'agir au nom du développement. La plus grande difficulté de telles démarches est aussi qu'elles impliquent des ruptures dans les façons de faire et de décider. Entre autres, elles proposent de prendre davantage en compte les multiples préoccupations de groupes sociaux, parfois contradictoires, dans les étapes de la planification territoriale (Domon et Ruiz, 2015).

De fait, ces démarches révèlent souvent deux grands systèmes de représentation du territoire qui s'affrontent. C'est le cas dans plusieurs débats tenus sur la production porcine au début des années 2000 ou sur les parcs éoliens depuis 10 ans (Fortin, 2014; voir Figure 2). D'un côté, le territoire est surtout vu comme un espace de production. Les parcs éoliens servent à y créer de l'emploi ainsi qu'à diversifier l'économie locale et régionale. Selon cette perspective, le nouveau dynamisme économique ainsi induit devrait naturellement répondre aux autres besoins sociaux, comme la qualité de vie et le bien-être. De

l'autre côté, le territoire est vu comme un espace habité. Tout en reconnaissant l'importance de la vitalité économique des milieux, on estime que les aspects économiques ne devraient pas dominer la prise de décision entourant les parcs éoliens, que ce soit leur localisation, leur envergure ou même leur présence. Plus largement, c'est la place occupée par l'économie dans les façons de penser et de faire les projets qui diffère dans ces deux systèmes de représentation. Ainsi, l'économie est-elle la finalité ou un moyen pour développer les régions?

Ainsi, en rassemblant largement, de telles démarches révèlent aussi des divergences de points de vue sur la façon de se représenter le territoire et sur les modèles de développement. De fait, elles peuvent générer des débats et des tensions, souvent estimés contreproductifs dans les communautés rurales tricotées serrées.



Figure 2 – Parc éolien en Gaspésie
Source : P. Mundler, 2014

4. Que retenir pour les acteurs territoriaux et les politiques publiques?

Afin de mieux comprendre les visions différentes du territoire et d'animer les réflexions, il serait bien utile de fournir une recette pour assurer le succès de ces démarches nouvelles de planification axées sur le paysage. Toutefois, cela contredirait un principe de base selon lequel ces processus doivent forcément être adaptés à leur contexte.

Plusieurs facteurs influenceront ainsi le design d'une démarche : porteurs de la démarche, exigences institutionnelles quand elles sont présentes, échelle du projet (régionale, municipale, locale), finalités (information, consultation, mise en dialogue, construction d'un consensus, partage du pouvoir décisionnel), parties prenantes conviées (décideurs, professionnels des organisations touchées, représentants des

groupes affectés, grand public), durée et ressources disponibles, etc. (Margerum, 2011). Les options sont nombreuses et méritent réflexion pour enrichir la boîte à outils des acteurs du développement.

Les ambitions doivent toutefois être tempérées. Comme le montrent de récents retours d'expériences, « si (...) la gouvernance paysagère s'inscrit dans une temporalité longue des territoires, dans des systèmes complexes, sous l'influence de tendances lourdes endogènes ou exogènes, de politiques publiques sectorielles diverses et parfois contradictoires. doit-on être surpris des inflexions difficiles de telles trajectoires? » (Fortin, Sgard et Franchomme, 2019).

Au-delà des formes du processus, il est tout de même possible d'identifier quelques grandes conditions de réussite, inspirées de diverses expériences menées en paysage :

1. Établir un dialogue ouvert fondé sur une écoute active et respectueuse

Donner la parole aux participants en ne tentant pas d'imposer sa propre vision de spécialiste, tout en respectant les intérêts divergents.

2. Assurer un engagement politique et institutionnel

Relier la démarche à une/des organisation(s) pour associer des personnes responsables partageant ces préoccupations, qui les portent dans leur organisation et qui agissent comme des relais lors de prises de décision. Cette précaution permet également d'assurer une continuité à la démarche au-delà des individus, qui sont souvent en transition.

3. Expliquer les liens entre expression citoyenne et décision

Assurer aux citoyens l'occasion de s'exprimer et de s'impliquer dans le développement de leur milieu, tout en énonçant clairement les règles du jeu. L'exercice se déroule en plusieurs étapes, dans plusieurs arènes et cherche à articuler plusieurs types de savoirs (citoyens, experts et institutionnels). Il importe donc de bien situer où et par qui se font les arbitrages.

4. Ouvrir le débat

Inciter à reconnaître que la critique et le débat font partie intrinsèque de ce type d'exercice et peuvent même ouvrir de nouvelles pistes. Or, pour cela, il importe d'instaurer un véritable dialogue, respectueux des différents points de vue.

5. Respecter le temps d'appropriation

Plus les participants à la démarche sont variés et nombreux, plus il devient important de bien structurer les étapes de la démarche et de cibler des objectifs réalistes. L'appropriation du processus devient un enjeu et exige du temps, quitte à ajuster des échéanciers.

6. Communiquer et poser rapidement des actions concrètes, même minimales

Dès lors qu'on implique une diversité de parties prenantes, les démarches sont plus longues et le risque de démobilité est alors omniprésent. Communiquer les avancées de la démarche permet de maintenir la mobilisation à court terme. Toutefois, pour la maintenir à long terme, il importe de poser rapidement une action concrète, visible sur le territoire.

7. Impliquer des acteurs légitimes et crédibles dans le pilotage de la démarche

La légitimité et la crédibilité des organisations qui portent la démarche sont garantes de l'implication d'une diversité de parties prenantes. Ces acteurs doivent avoir un pouvoir d'action reconnu.

8. Laisser une place à la création et à l'innovation

Ces démarches stimulent un apprentissage social entre les parties prenantes. Elles seront d'autant plus porteuses quand le processus aura permis de s'inspirer d'expériences réalisées ailleurs, d'ouvrir les possibles et qu'il aura laissé une place à l'exploration d'idées nouvelles.

Conclusion : la nécessité d'un État plus ambitieux

Ces conditions de réussite semblent à même de soutenir des démarches qui prennent la pleine mesure du caractère dynamique des paysages. Ces démarches sont de plus en plus nombreuses au Québec. Elles relèvent le plus souvent d'organisations régionales ou locales existantes, dont des MRC, des associations citoyennes et, parfois, des organismes mis en place à cette fin, comme la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est. En comparaison d'expériences menées en France (Dérioz, Béringuier et Loireau, 2019; Lelli et collab., 2019), les actions gouvernementales et les moyens restent timides dans la Belle Province, et confinent bien souvent le paysage dans une position de frein au développement (Domon et Ruiz, 2015). Ce message contradictoire n'est pas sans fragiliser le travail des acteurs territoriaux.

De quelle manière assurer alors une plus grande cohérence entre ces démarches et les actions gouvernementales? De la mise à jour des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire à une politique du paysage québécoise, en passant par un système nord-américain similaire à la Convention européenne du paysage et susceptible d'amener les provinces et l'État à comparer leurs actions, de nouvelles voies sont à explorer. Au vu des capacités limitées en région face aux grands défis posés par une action sur le paysage, du soutien plus important et pérenne de l'État québécois s'avère nécessaire pour soutenir des instances d'animation et de concertation. Si l'on souhaite saisir ce fort potentiel que représente le paysage comme une voie possible pour mobiliser les acteurs territoriaux et pour soutenir des projets de développement dans les collectivités, l'engagement des acteurs de tous les milieux et paliers est requis. Les citoyens et les communautés sont prêts et même déjà en marche.

RÉFÉRENCES

- Berlan-Darqué, M., Luginbühl, Y. et Terrasson, D. (dir.). (2007). *Paysages : de la connaissance à l'action*. Versailles, France : Quae.
- Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM). (2013). *Charte des paysages de la Gaspésie*. Bonaventure, QC : CREGÎM. Repéré à www.mrcbonaventure.com/wp-content/uploads/2019/05/Charte-des-paysages-de-la-gaspésie-avril-2013.pdf
- Dérioz, P., Béringuier, P. et Loireau, M. (2019). Développer la culture du paysage chez les acteurs locaux : la démarche du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée à l'épreuve de la pression urbaine. *Développement durable et territoires*, 10(2). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.14245>
- Domon, G. (2011). Landscape as resource: Consequences, challenges and opportunities for rural development. *Landscape and Urban Planning*, 100(4), 338-340. <https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2011.02.014>
- Domon, G. et Ruiz, J. (2015). La convention européenne des paysages : quels enseignements pour le Québec? *Vertigo*. <https://doi.org/10.4000/vertigo.15367>
- Domon, G., Ruiz, J., Paquette, S. et Roy, L. (2011). La recomposition sociodémographique des campagnes québécoises à la croisée des dynamiques agricoles et paysagères. *Revue canadienne des sciences régionales*, 34(4), 115-133. Repéré à www.cjrs-rcsr.org/V34/4/CJRS-RCSR-34-4-02hDomon.pdf
- Fortin, M.-J. (2007). Le paysage, cadre d'évaluation pour une société réflexive. Dans D. Terrasson, M. Berlan et Y. Luginbühl (dir.), *De la connaissance des paysages à l'action paysagère* (p. 223-231). Versailles, France : Quae.
- Fortin, M.-J. (2014). Les paysages de la transition énergétique : une perspective politique. *Projets de paysage*. Repéré à www.projetsdepaysage.fr/fr/les_paysages_de_la_transition_energetique_une_perspective_politique

- Fortin, M.-J., Devanne, A.-S. et Le Floch, S. (2010). Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le cas de l'éolien au Québec. *Développement durable et territoires*, 1(2). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8540>
- Fortin, M.-J., Sgard, A. et Franchomme, M. (2019). La gouvernance territoriale du et par le paysage : observations, retours d'expériences, regards critiques. *Développement durable et territoires*, 10(2). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.14631>
- Lelli, L., Rozier, C., Enjelvin, P., Descœur, C., Griffoul, C. et Dubois, G. (2019). Le paysage comme outil de gouvernance pour un territoire métropolitain. *Développement durable et territoires*, 10(2). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.14200>
- Margerum, R. D. (2011). *Beyond consensus: Improving collaborative planning and management*. Cambridge, MA : MIT Press.
- Montpetit C., Poullaouec-Gonidec, P. et Saumier, G. (2002). Paysage et cadre de vie au Québec : réflexion sur une demande sociale émergente et plurielle. *Cahiers de géographie du Québec*, 46(128), 165-189. <https://doi.org/10.7202/023039ar>
- Paquette, S. (2007). Les enjeux de paysage au Québec entre logiques de préservation et de développement. *Économie rurale*, 297-298, 41-54. <https://doi.org/10.4000/economierurale.1972>
- Ruiz, J. et Domon, G. (2014). *Agriculture et paysage : aménager autrement les territoires ruraux*. Montréal, QC : Presses de l'Université de Montréal.
- Ruiz, J. et Domon, G. (2015). *Paysages ruraux : méthodes d'état des lieux et de diagnostic*. Montréal, QC : Presses de l'Université de Montréal.
- Simard, M. et Guimond, L. (2009). L'hétérogénéité des nouvelles populations rurales : comparaison dans deux MRC contrastées au Québec. *Recherches sociographiques*, 50(3), 475-505. <https://doi.org/10.7202/039064ar>